

Communiqué de presse

Cergy, le 20 octobre 2020

Moi(s) sans tabac : mobilisation de l'Assurance Maladie du Val-d'Oise

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise s'associe à la campagne nationale du Moi(s) sans tabac organisée en novembre pour accompagner et soutenir les personnes qui souhaiteraient arrêter de fumer. Pour cela, différentes actions sont prévues dans le Val-d'Oise.

La proportion de fumeurs dans la population française s'établit à 30,4 % en 2019, soit 1,6 point de moins qu'en 2018. Malgré ces chiffres encourageants, le tabac est toujours à l'origine du décès d'environ 75 000 personnes en France. Il représente alors 13 % des décès annuels qui pourraient être évités.

Le tabagisme passif n'est pas en reste puisque la fumée du tabac contient plus de 7 000 substances chimiques. Parmi elles, au moins 250 sont nocives et au moins 69 cancérogènes.

Le Mois sans tabac est une occasion non négligeable puisqu'après un mois d'abstinence, le fumeur a cinq fois plus de chances d'arrêter définitivement.

Qu'est-ce que le Moi(s) sans tabac ?

Le Moi(s) sans tabac est une opération nationale lancée par le Ministère de la santé, en partenariat avec l'Assurance Maladie, qui encourage l'arrêt du tabac collectif durant le mois de novembre. Les participants peuvent bénéficier d'un dispositif gratuit mis en place comprenant un kit d'arrêt du tabac, une application e-coaching, des tabacologues experts à l'écoute au 39 89* et des informations et du soutien sur les réseaux sociaux.

En parallèle, l'Assurance Maladie du Val-d'Oise se mobilise sur son territoire pour cette cause.

Sensibilisation dans les lycées et en agences d'accueil

Considérant que 32 % des fumeurs réguliers ont entre 15 et 19 ans, l'Assurance Maladie du Val-d'Oise a la volonté de cibler les plus jeunes. Ainsi, elle intervient dans les lycées du département, afin de sensibiliser les lycéens aux risques liés à la consommation de tabac et inciter les fumeurs à arrêter, notamment grâce à un accompagnement privilégié avec le référent médical scolaire.

Au cours de ces interventions, l'animateur de l'Assurance Maladie aborde les bienfaits immédiats et à plus long terme de l'arrêt, les moyens et les techniques mis à

disposition, propose de tester le taux de monoxyde de carbone et distribue le kit Moi(s) sans tabac aux volontaires.

Par ailleurs, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) sera présente les 12 et 19 novembre de 9h à 12h à l'agence d'accueil de Cergy 20, rue des Chauffours. Elle tiendra un stand d'informations à destination des assurés et proposera des consultations gratuites en addictologie.

Appels à témoignages

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise lance un appel à témoignages aux fumeurs qui souhaitent relever le défi d'arrêter de fumer durant le Moi(s) sans tabac. Les témoignages seront filmés et publiés sur nos réseaux sociaux afin d'encourager ceux qui n'ont pas encore tenté l'expérience.

**service gratuit + coût de l'appel, du lundi au samedi de 8h à 20h*

CHIFFRES CLÉS EN FRANCE (2019) :

- 16 millions de fumeurs
- Baisse du nombre de fumeurs de 12% en 2018 et 2019
- 13 cigarettes par jour en moyenne pour un fumeur

Ingrid MOMET ☎ 01 79 42 23 55 / Samira SALAH ☎ 01 34 22 23 87

✉ communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 93,7% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.